



Commission Locale de l'Eau

31 mai 2022

Sailly-en-Ostrevent

Compte-rendu

Présents :

28 participants

Collège des élus

Monsieur AUCHART Ernest, Délégué Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Monsieur BEAUCHAMP Charles, Président de la CLE du SAGE de la Sensée
Conseiller Départemental du Nord

Madame DESCAMPS Nicole, Maire de Lécuse

Monsieur DUBUS Philippe, Maire de Haucourt

Monsieur DUPONT Alain, Maire de Brunémont

Monsieur FONTAINE Jean-Paul, Conseiller Régional des Hauts de France

Monsieur GILLERON Thierry, Maire de Palluel

Madame LABADENS Sylvie, Conseillère Départemental du Nord

Monsieur LEVIS Jean-Claude, Maire de Neuville-Vitasse

Monsieur PRETTRE Michel, Maire d'Aubencheul-au-Bac

Monsieur ROCHE Jean-Noël, Délégué SyMEA

Monsieur TURPIN Laurent, Délégué Communauté de Communes Osartis-Marquion

Collège des usagers

Madame BODART Marie, Noréade

Monsieur BODDAERT Bertrand, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

Monsieur DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, Syndicat des propriétaires agricoles, Exploitants et ruraux du Pas-de-Calais

Madame DELABRE Fabienne, Hôtellerie de Plein Air

Monsieur DUHANEZ Bernard, Fédération Pêche 62

Monsieur MASCAUX Ghislain, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

Monsieur RAOULT Paul, Président du SIDEN-SIAN

Collège des représentants

Monsieur ANQUEZ Benoît, DDTM 62

Monsieur BUIRE Nicolas, Agence de l'eau

Invités

Monsieur CORNU François, Adjoint Oisy le verger

Monsieur BASTIEN Jacques, Maire Sailly-en-Ostrevent

Madame LIEVAL Audrey, SyMEA

Madame RAMETTE Séverine, SAGE Sensée

Monsieur RICHARD Jean-Louis, Adjoint Sailly-en-Ostrevent

Monsieur DE NOTARIS Édouard, Elu Aubencheul au bac

Madame RYBAK Chantal, Conseillère Douai

Excusés :

Monsieur GEORGET Pierre, Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

Madame GUENOT Mairie-Christine, Maire d'Oisy-le-Verger

Madame MANNECHEZ Sylvie, Déléguée Communauté de Communes du Sud Artois

Monsieur MATHISSART Michel, Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

Monsieur SAVARY Jean, Délégué Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent

Monsieur CHATELAIN Luc, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

Monsieur HOUBRON Pierre , Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

Monsieur MALBRANCQ Jérôme, DDTM59

Réunion

Monsieur BEAUCHAMP ouvre la réunion et remercie Monsieur Jacques BASTIEN, Maire de SAILLY-EN-OSTREVENT, pour son accueil, ainsi que l'ensemble des participants à cette réunion de CLE, qui est une première pour certaines et certains.

Monsieur BEAUCHAMP explique que l'élection du président aurait du avoir lieu, or elle ne peut être possible faute de CLE valide.

En effet, suite aux élections départementales et régionales de 2021, le renouvellement a tardé. Le référent du Conseil Régional a été nommé en novembre.

Monsieur FONTAINE, qui était déjà représentant de Douaisis Agglo au sein de la CLE, a été nommé par la Région, ce qui entraîne la désignation d'un nouveau référent au sein de Douaisis Agglo dont la nomination est en attente.

Monsieur Christian POIRET, Président de Douaisis Agglo, a assuré que la désignation aurait lieu en juin. Ce qui permettra d'organiser une nouvelle réunion de la CLE à la rentrée.

Monsieur BEAUCHAMP a tenu à organiser cette réunion d'information pour pouvoir réunir les membres de la CLE, évoquer les points d'avancée du SAGE et les sujets auxquels le SAGE est confronté.

Point N°1 : Canal Seine Nord Europe

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'une CLE a été organisée le 18 novembre dernier à Lécluse où la société Canal Seine Nord Europe a présenté l'évolution du dossier.

Il indique avoir été sollicité pour donner un avis sur le projet et mentionne que cet avis tient compte des diverses réunions et échanges.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'une étude sur l'impact des ondes de l'écluse de Oisy-le-Verger est en cours et les premiers résultats parviendront à la rentrée. Ces ondes pourraient avoir un impact sur le niveau des étangs d'Aubigny-au-Bac et Brunémont.

Monsieur BEAUCHAMP explique que les retombées économiques pour le territoire sont connues, mais en même temps, depuis 2004, il n'a cessé d'intervenir pour que les préoccupations hydrauliques et environnementales soient retenues et prises en compte.

Monsieur BEAUCHAMP remercie le Directoire de la société Canal Seine Nord Europe dirigé par Monsieur DEZOBRY qui continue à apporter des réponses.

Monsieur BEAUCHAMP mentionne qu'il est toujours preneur des réflexions et remarques des membres de la CLE.

Monsieur RAOULT s'interroge sur la gérance et le suivi des travaux. Il se pose la question de savoir si les élus seront invités aux réunions de chantier. Il est promis que le canal sera étanche cependant, Monsieur RAOULT reste sceptique. Il explique que cela fait un certain temps que des canaux n'ont pas été construits en France d'où une interrogation sur la réalisation de ce canal.

Monsieur BEAUCHAMP explique que le Canal Seine Nord Europe a été lancé en 2004 à grand renfort médiatique. Des difficultés de mise en œuvre sont apparues, puis a eu lieu le changement de président de la République, ce qui a entraîné une remise à plat du dossier. Monsieur Rémy PAUVROS, député à l'époque, a été nommé chargé de mission sur le dossier du canal. Il a été à l'écoute du territoire et a entendu les craintes et préoccupations de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'au temps de l'Institution, des rencontres régulières se sont tenues avec Monsieur PAUVROS et ajoute que le SAGE continue d'être en contact avec la société Canal Seine Nord Europe.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que le canal traverse les nappes phréatiques, ce qui montre, qu'à ces endroits, le canal n'est pas étanche.

Monsieur BASTIEN mentionne le pont canal au-dessus de l'A26, il s'interroge sur l'étanchéité de ce pont et sur la dangerosité de l'ouvrage.

Monsieur BEAUCHAMP répond que les ponts canaux existants sont étanches mais qu'ils ont été construits il y a plusieurs siècles et qu'ils sont moins larges.

Monsieur DE NOTARIS mentionne que la société Canal Seine Nord Europe affirme que le canal serait totalement étanche.

Monsieur BEAUCHAMP a un doute sur ce sujet qui sera à revoir avec la société.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que lors de la construction du Canal du Nord, la Sensée a été coupée en deux : la Sensée amont et la Sensée aval.

Entre Arleux et Brunémont, la Sensée n'existe plus et la Sensée aval subit les conséquences de cette coupure.

Il explique qu'à l'époque du canal du Nord, il n'y avait pas les exigences de la loi sur l'Eau.

Monsieur BASTIEN ajoute qu'il est dommage de ne pas avoir de garantie à 100 %.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur une réunion à Amiens du Canal Seine Nord Europe. Lors de cette réunion, seuls les territoires de l'Oise et de la Somme avaient été pris en compte. Le territoire de la Sensée ne l'avait pas été.

Monsieur BEAUCHAMP est intervenu lors de cette réunion sur l'importance du territoire, château d'eau du Nord et qu'il serait attentif, ce qui a permis d'obtenir des réunions sur le sujet.

Madame DESCAMPS s'interroge sur une éventuelle disparition des étangs à terme.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'il n'y pas de garanties, il est certain que la construction du canal risque d'avoir un impact sur les étangs.

Monsieur BEAUCHAMP remarque que de nombreuses questions se posent sur ce sujet et qu'il serait judicieux de programmer une nouvelle réunion avec la société du Canal Seine Nord Europe.

Point N°2 : Objectifs Agence de l'Eau

Monsieur BEAUCHAMP explique que chaque année une rencontre technique a lieu entre le SAGE et l'Agence de l'eau pour définir les objectifs de l'année. Il a tenu à y participer cette année en présence de Monsieur Nicolas BUIRE et Monsieur Jean-Philippe KARPINSKI.

Lors de cette rencontre, il a réprécisé l'importance de l'étude hydraulique globale, réalisée de 2003 à 2011, pour connaître le fonctionnement hydraulique du territoire de la Sensée. Une étude qui s'est donc déroulée sur plusieurs saisons et qui a coûté 1 million d'euros.

Monsieur BEAUCHAMP souhaite la mise en œuvre de cette étude qui est maintenant, du

ressort des groupements de collectivités en charge de la GEMAPI.

Pour sa mise en œuvre, une structure telle qu'un EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) serait nécessaire. Cet EPAGE regrouperait les huit intercommunalités concernées.

La réalisation des actions et travaux repris par cette étude permettrait la préservation du territoire et sa richesse qu'est l'eau.

Monsieur BEAUCHAMP évoque les rapports du GIEC et les alertes lancées par les scientifiques qui démontrent que chacun doit prendre conscience que les problématiques d'alimentation en eau ne font que commencer.

Il est de notre devoir pour les générations futures de travailler à préserver l'eau.

Madame RAMETTE présente les objectifs demandés par l'Agence de l'Eau pour le SAGE de la Sensée sur l'année 2022.

Deux points principaux à retenir.

Une étude des volumes prélevables à initier en 2022 ainsi qu'une analyse de la masse d'eau Sensée aval, jugée prioritaire due à son état médiocre.

Monsieur DUBUS explique que la Sensée amont est jugée critique également, notamment au niveau de Vis-en-Artois.

Monsieur BUIRE intervient en indiquant que l'objectif est de s'approprier la ressource en eau sur le territoire.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le coût de cette étude n'est pas fixé cependant elle aurait un coût élevé.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur l'étude hydraulique globale et indique que tout prélèvement supplémentaire était à exclure. Une étude peut le confirmer pour savoir si le prélèvement supplémentaire est possible ou non.

Monsieur BUIRE explique que pour l'année 2022, il faut s'approprier le territoire. L'Agence de l'eau a un réseau de mesures et certaines sources de pollution sont inscrites dans le SAGE.

L'objectif est de commenter la fiche masse d'eau 'Sensée Aval' et d'initier la démarche volumes prélevables afin de compléter l'étude hydraulique globale dans le but de mettre

en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027.

Monsieur BUIRE indique que les études de connaissances sont subventionnées à 70 %.

Monsieur FONTAINE évoque le fait de travailler sur les mentalités. La ressource en eau devient précaire. Nous sommes face à des pressions supplémentaires et la ressource en eau a du mal à se renouveler. Aujourd'hui, le volume de confort dépasse les seuils de normalité. Il faut être vigilant non seulement sur la qualité mais aussi sur la quantité. La Région est confrontée davantage aux arrêtés sécheresse.

Monsieur FONTAINE revient sur la thématique EPAGE.

Douaisis agglo est positionnée sur 3 SAGE, et un EPAGE est sur le territoire, le SMAPI.

Monsieur FONTAINE explique la difficulté des EPCI, en interne, de coordonner les différents acteurs face à la GEMAPI.

Monsieur BEAUCHAMP entend ces propos et répond que si chacun a cette posture, le changement ne s'opérera pas. Il sera impossible d'obtenir une reconquête environnementale.

Monsieur BEAUCHAMP regrette que les actions de l'étude ne soient pas mises en œuvre, et qu'il y ait une difficulté à coordonner l'ensemble des intercommunalités.

Monsieur BEAUCHAMP explique avoir rencontré le Président du Conseil Départemental du Nord et avoir posé la question de l'EPAGE. Cette structure permettrait d'obtenir davantage de financements ne serait-ce qu'à l'Agence de l'eau mais également au niveau européen.

Par exemple, les élus belges ont plus de facilité à obtenir des financements de l'Europe pour l'hydraulique. Il faut une structure forte pour aller chercher ces financements.

Monsieur FONTAINE ajoute la lourdeur administrative qu'à la France par rapport à la Belgique. Les collectivités, pour la plupart, n'ont pas l'ingénierie pour faire des dossiers européens.

La réglementation belge est beaucoup plus souple, notamment sur les zones d'expansion de crues, alors qu'en France, la réglementation est cadrée.

Madame LABADENS explique que le département aide à monter les dossiers.

Il a été répondu que les Belges sont tout de même beaucoup plus rapides.

Point N°3 : InterSAGE

Monsieur BEAUCHAMP explique avoir été saisi par les Présidents des CLE voisines, pour créer une association regroupant 6 SAGE (SAGE Scarpe Amont, SAGE Scarpe Aval, SAGE Escaut, SAGE Marque-Deûle et SAGE de la Lys).

Monsieur BEAUCHAMP a participé à plusieurs de ces réunions pour échanger/mutualiser les connaissances, ce qui peut être intéressant pour le territoire.

Là, où il n'est plus d'accord, c'est quand il doit être créé une association de 6 SAGE.

Monsieur BEAUCHAMP a expliqué avoir longuement réfléchi et est inquiet parce qu'une adhésion à une telle association lui fait craindre que le territoire de la Sensée, via le SAGE, perdrait sa compétence en matière de garantie de gestion des prélèvements.

Il n'est pas sensé de livrer davantage d'eau de la Sensée à des territoires déjà en grandes difficultés et qui vont continuer à l'être alors que la situation de notre territoire est elle-même inquiétante.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que le Président de la CLE du SAGE de la Lys n'a pas voulu non plus adhérer à une telle association.

Cependant, Monsieur BEAUCHAMP est d'accord pour l'association de 4 territoires, ceux inscrits dans le SDAGE et qui exclut Marque-Deûle (agglomération lilloise), déjà en tension. La population d'1,5 millions d'habitants de l'agglomération lilloise verra ses besoins continuer à augmenter.

Monsieur BEAUCHAMP est totalement partant pour la solidarité, uniquement, quand c'est possible, et ne pas mettre en périls nos étangs et nos rivières.

Monsieur DE GUILLEBON DE RESNES est en accord avec ces craintes.

Il explique qu'il y a 20 ans, un forage a été créé pour alimenter Lille. Aujourd'hui, il est asséché. Des milliers de mètres cubes ont été prélevés tous les jours. Les étangs aux alentours sont aujourd'hui asséchés.

Monsieur FONTAINE revient sur l'historique de l'association.

Le point de départ était la GEMAPI et la lutte contre les inondations, notamment à Douai, au niveau de Courchelettes, ce qui est aussi appelé les 4 canaux.

Arras inonde Douai en 2 heures et Douai inonde Valenciennes en 2 heures. L'objectif est d'essayer de coordonner les stratégies pour réduire l'aléa inondation.

Un EPTB existe déjà, celui de la Lys, et statutairement, il n'est pas possible de superposer deux EPTB.

Les travaux réalisés dans une intercommunalité peuvent avoir des impacts sur l'aval d'où la nécessité de travailler conjointement.

Monsieur FONTAINE revient sur les événements de 2017/2018, deux orages ont eu lieu simultanément entre Arras-Douai et Douai-Lille. Cet événement a démontré que Lille peut aussi être inondé par Douai.

Monsieur FONTAINE explique que certaines communes du Douaisis font partie du SAGE Sensée d'où l'intérêt du SAGE de la Sensée d'être dans l'association.

Monsieur FONTAINE mentionne que l'explication donnée sur la ressource en eau dans le courrier n'est pas la vision de l'association.

Monsieur FONTAINE confirme qu'il existe une tension sur la ressource en eau. Il mentionne le fait de faire un effort de solidarité, en donnant de l'eau au moment opportun pour la sécurisation du territoire sans que cela soit sur du long terme.

Monsieur BEAUCHAMP réplique que la demande lilloise ne fera que croître.

Monsieur FONTAINE explique que le Douaisis alimente la métropole lilloise et que la MEL a un lagunage sur le Douaisis qui n'est pas encore curé.

A travers cette explication, il est démontré la solidarité de territoire.

Monsieur RAOULT explique que la Sensée est un territoire stratégique.

Monsieur BEAUCHAMP abonde qu'il faut rester prudent et éviter de créer de nouvelles difficultés.

Monsieur MASCAUX explique que l'on est davantage confrontés aux arrêtés sécheresse. Les printemps sont de plus en plus secs et le vent desséchant, ce qui provoque la baisse

des débits. Une différence est à faire entre les eaux souterraines et eaux de surface et mettre différents niveaux de vigilance.

Monsieur MASCAUX regrette que les bureaux d'études soient utilisés pour les études et que le territoire n'ait pas la donnée en interne.

Monsieur RAOULT intervient sur la ressource en eau entre les territoires. Certaines communes ne peuvent pas prélever dans les nappes donc elles se fournissent ailleurs.

Monsieur RAOULT explique que nous allons vers un partage des nappes phréatiques. Jusqu'à maintenant, les réserves étaient suffisantes ; or avec la sécheresse, les nappes ne se renouvellent pas, ce qui provoque des tensions. Nous allons doucement vers une guerre de l'eau entre les territoires.

Monsieur RAOULT explique qu'il faut faire un maillage des points où il y a de l'eau et là où il n'y en a pas.

A cela s'ajoute le fait que VNF maîtrise l'eau du canal pour la navigation. Ceci a également des répercussions sur le réseau hydrographique de tout le territoire.

Monsieur RAOULT s'interroge sur l'autorité politique qui serait en mesure de gérer ce rapport à l'eau.

Monsieur RAOULT mentionne le fait de dialoguer davantage avec la population, connaître les relations nappes / eau de surface. Il explique que la commune de Dunkerque en est même à réfléchir à dessaler l'eau de mer.

Une forte crainte que la situation s'aggrave avec les changements climatiques.

Monsieur RAOULT explique qu'il faut faire des économies d'eau. Et pour ce qui est des fuites eau potable, il regrette que l'Agence de l'eau ne finance plus le renouvellement des réseaux.

Monsieur RAOULT ajoute qu'il est nécessaire d'avoir des connexions d'eau potable, en cas de secours, notamment dans le cas d'une éventuelle pollution.

Monsieur BEAUCHAMP conclut et indique que lors de la prochaine réunion, lorsque la CLE sera valide, l'ordre du jour concernera l'élection du président et des présidents de commissions thématiques 2 et 3.

Les bilans de l'activité du SAGE 2020 et 2021 seront également à valider.

Monsieur BEAUCHAMP remercie une nouvelle fois l'ensemble des participants et Monsieur BASTIEN pour son accueil.